

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 29  
 présents par procuration ..... 3  
 absent excusé ..... 0  
 absent ..... 1

## OBJET

Attribution d'une participation exceptionnelle pour des séjours pédagogiques du collège Descartes. Année scolaire 2019-2020.

Le 5 mars 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS :** M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Naudet, Studzinska, Mme Cogné, M. Morot-Sir, Mmes Baas, Bérot, Thierry, M. Desrivères

**PRESENTS PAR PROCURATION :** Mme Fayol Da Cunha à M. Verna, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet,

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :** M. Hocini

**SECRETAIRE :** M. About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200305-DEL2020030505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

## EXPOSE DES MOTIFS

A l'initiative de Mme LAYANI, Principale du Collège Descartes, des séjours pédagogiques sont organisés à l'attention des élèves de son établissement, dans le cadre de programmes culturels, linguistiques ou sportifs et toujours en lien avec les enseignements dispensés.

Un premier séjour concernant les classes de 3<sup>ème</sup> est proposé. Il concerne 44 élèves soisiens et se déroulera du dimanche 10 au vendredi 15 mai 2020, à Valencia, en Espagne ; il aura pour objectif pédagogique la découverte de la culture méditerranéenne et espagnole.

Ce voyage représente un coût unitaire de 330 € par élève pour les six jours.

M. le Maire propose de participer au financement de ce séjour à hauteur de 32 € par élève soisien ; cette participation sera versée directement aux parents des élèves concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette participation exceptionnelle de 32 € à chacun des participants soisiens soit la somme de 1408 euros.

Un deuxième séjour concernant les classes de 5<sup>ème</sup> est proposé. Il concerne 60 élèves soisiens ; il se déroulera du mercredi 20 mai au lundi 25 mai, en Angleterre et aura pour objectifs pédagogiques de découvrir le principe du voyage et la culture d'un autre pays, de décomplexifier les élèves dans leur pratique de l'anglais, de favoriser l'ouverture culturelle des élèves et la découverte d'un auteur emblématique de la culture anglo-saxonne.

Ce voyage représente un coût unitaire de 328.64€ par élève pour les 6 jours.

M. le Maire propose de participer au financement de ce séjour à hauteur de 32 € par élève soisien ; cette participation sera versée directement aux parents des élèves concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette participation exceptionnelle de 32 € à chacun des participants soisiens soit la somme de 1920 euros.

Un troisième séjour concernant les classes de 6ème, 5ème et 4ème est proposé ; il concerne 45 élèves soisèens. Il s'agit d'un séjour du lundi 25 mai au jeudi 28 mai, à Freiburg, en Allemagne, dont l'objectif pédagogique est de réfléchir aux notions de savoir-être, de vivre ensemble et d'entraide tellement présentes et nécessaires à la construction de l'Europe d'hier et d'aujourd'hui.

Ce voyage représente un coût unitaire de 297€ par élève pour les 4 jours.

M. le Maire propose de participer au financement de ce séjour à hauteur de 32 € par élève soisèen. Cette participation sera versée directement aux parents des élèves concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette participation exceptionnelle de 32 € à chacun des participants soisèens soit la somme de 1440 euros.

### PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par le collège Descartes pour ces 3 séjours,

VU l'avis de la Commission Education et Action scolaire et en matière de réussite éducative du 25 février 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, fêtes et cérémonies du 27 février 2020,

SUR le rapport de Mme Brasset,

APRES en avoir délibéré,

Al'unanimité,

ACCORDE une participation financière de 32 euros, à chacun des élèves soisèens du Collège Descartes participant aux 3 séjours organisés par le Collège DESCARTES, à hauteur de :

- 1408,00 euros pour le séjour en Espagne du 10 au 15 mai 2020.
- 1920,00 euros pour le séjour en Angleterre du 20 au 25 mai 2020.
- 1440,00 euros pour le séjour en Allemagne du 25 au 28 mai 2020.

AUTORISE M. le Maire à verser les sommes aux familles soisèennes dont l'enfant participe aux séjours,

DIT que le paiement sera effectué par mandat administratif et ce au vu de l'état des participants qui sera dressé par Mme la Principale du Collège,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 9 MARS 2020

Affiché et/ou notifié le / 9 MARS 2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 9 MARS 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.